

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 18 avril 1951.-

N° 863 /T.F.



Objet:

Autorisation de  
bâtir.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la demande par laquelle la Firme ABDULHUSSEIN & BIATIA sollicite l'autorisation de construire un entrepôt de café sur les parcelles n° 156 et 157 du Centre Industriel d'Astrida. (

Je joins également les plans requis et la demande d'extraction de pierres et de sable. La taxe d'extraction a été versée le 16/4/51 au CC Z 77 par le n° 36 à l'Office Postal à Astrida.-

L'Administrateur de Territoire,  
ANTONISSEN, W.,  
P.o.L'Administrateur Territorial Assistant,  
J.KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur  
Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à USUMBURA.-

Sous couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-